PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE

SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 22 janvier 2019 à 18h30, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :		**Absences :**
Frédéric Broué	Jean Léo Legault	Sylvain Marinier
Denis Chalifoux	Grant MacKenzie	
Chantal Gauthier	Marc Tassé	

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière; il est 18h39.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance est inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2019-01-01 **2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de 2019 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis public à cet effet a été publié le 9 janvier 2019, conformément à l'article 474.2 de cette même Loi;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) que le conseil accepte et adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019, telles que déposées par le trésorier pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

b) que le trésorier soit autorisé à effectuer les affectations d'excédents de fonctionnement, de réserves, de fonds et de revenus reportés, tel que prévu au budget 2019;

c) que le conseil décrète qu'un document explicatif du budget sera publié dans le journal local « L'Information du Nord ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-01-02 **3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Exercices financiers 2019-2020-2021**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes,* le conseil municipal doit adopter un programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis public à cet effet a été publié le 9 janvier 2019, conformément à l'article 474.2 de cette même Loi;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal des immobilisations soumis;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil accepte et adopte le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2019-2020-2021 et décrète qu'un document explicatif du programme triennal des dépenses en immobilisation sera publié dans le journal local « L'Information du Nord ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

5. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18h54.

_____

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

_____

La greffière,
Me Stéphanie Allard